



Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 595'000.00 TTC pour l'achat d'un camion hydrocureur en remplacement de l'actuel

(du 27 janvier 2021)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Dans le cadre du renouvellement de notre parc de véhicules, le Service des espaces publics (SEP) doit remplacer un camion hydrocureur quatre essieux de marque SCANIA, âgé de 18 ans (1^{ère} mise en circulation en février 2003, 119'000 km, 16'000 h) et devenu inutilisable en raison des coûts d'exploitation trop élevés.

Le nouveau camion sera utilisé principalement pour le curage des dépotoirs, caniveaux et canalisations publics. Il servira également pour les dépannages privés. Dans ce derniers cas, nous effectuons surtout des débouchages de canalisations hors bâtiment alors que les débouchages dans le bâtiment sont laissés aux sanitaires.

En raison de la faible demande et au regard des coûts de l'homologation, le véhicule actuel n'est plus titularisé SDR / ADR (transport de matières dangereuses par la route) depuis plusieurs années. Pour les mêmes raisons, le futur véhicule ne sera pas homologué. Au besoin, la prestation sera confiée à une entreprise privée.

Le déneigement des rues principales en ville (routes noires) en accompagnement d'un autre camion fera aussi partie des attributions de ce

véhicule. La lame à neige actuelle étant encore en bon état, elle sera réutilisée. Ainsi, seuls les travaux d'installation de ladite lame sont devisés.

Enfin, si la technique le permet, nous souhaitons acheter un système avec cuve démontable qui aura pour avantage une usure moindre en période hivernale et nous offrira la possibilité d'installer une saleuse.

Notre camion actuel, un quatre essieux avec un volume de cuve de 14'200 litres, est surdimensionné pour nos besoins et est peu pratique pour le déneigement en raison de sa faible manœuvrabilité, conséquence directe de ses grandes dimensions.

Compte tenu de ce qui précède, les caractéristiques nécessaires pour notre usage, tel que décrit ci-dessus, sont les suivantes :

- Longueur et largeur plus faibles qu'actuellement pour une utilisation dans des rues étroites, ce qui implique le choix d'un camion à trois essieux.
- Volume minimal du réservoir à boues d'au moins 7'000 litres.
- En parallèle du réservoir à boues, obligation de disposer d'une cuve d'eau propre d'au moins 4'000 litres.

Selon les règles applicables aux marchés publics, notre futur véhicule sera acheté en procédure ouverte. N'ayant pas d'expérience de ce type de procédure, nous souhaitons mandater une entreprise spécialisée qui sera chargée de l'ensemble des opérations d'appel d'offre.

Châssis cabine et installations hydrauliques	CHF 148'000.00
Installation pour lame à neige	CHF 27'000.00
Agrégat de curage et d'aspiration	CHF 387'000.00
Mandat entreprise spécialisée	CHF 12'500.00
Divers & imprévus	CHF 20'500.00
Total TTC	CHF 595'000.00

Conformité au programme de législation

Le présent rapport s'inscrira dans les lignes fixées par le programme de législation en cours d'élaboration.

Conséquences sur les finances

Le prix du véhicule et de l'équipement est de CHF 595'000.00 TTC. En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC) et de la durée de vie estimée du véhicule, la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement de 6.5 % (env. 15 ans).

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2,3 % sur CHF 297'500.00.

Amortissement : CHF 595'000.00 x 6.5 %	CHF	38'675.00
Intérêts 2,3 % sur la moitié nette estimée à charge de la Ville	CHF	6'842.50
Soit une charge annuelle moyenne de :	CHF	45'517.50

Cet investissement a été inscrit au budget 2021 pour un montant de CHF 595'000.00, sous comptes d'investissements du service 710 Voirie – frais d'entretien.

Conséquences sur les ressources humaines

Néant.

Collaboration intercommunale

Un accord oral avec la Ville du Locle stipule qu'en cas d'indisponibilité de notre camion, respectivement du sien, celui qui est encore opérationnel est mis gratuitement à disposition avec son chauffeur pour les travaux urgents et non planifiés. L'indemnité de piquet est dans ce cas versée au chauffeur concerné.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Si l'ancien véhicule était soumis aux normes EURO III des émissions polluantes, le nouveau répondra pleinement aux exigences de la norme EURO VI. Par ailleurs, le nouveau véhicule étant de plus petite taille, on s'attend à une diminution de 10 à 15 % de la consommation de diesel.

b) Aspect social

Néant.

c) Aspect économique

L'acquisition du véhicule et des agrégats sera faite selon la procédure d'appel d'offres ouverte, ceci en conformité avec le règlement des marchés publics (art. 4 al. 1 lit. c RELCMP).

Les véhicules récents permettent une économie substantielle en termes de frais d'entretien. Pour les cinq dernières années (2016 à 2020), les frais de réparations du véhicule actuel correspondent à CHF 152'108.10, soit un montant annuel de CHF 30'421.60. Les frais de carburant s'élèvent, quant à eux, à CHF 14'500.00/an.

La pertinence du remplacement de ce véhicule a été évaluée sous l'angle financier et le résultat est clairement en faveur du remplacement.

Coûts en cas de non remplacement du camion actuel

Perte de recettes privées (moyenne sur 5 ans)	CHF	80'000.00
Entretien des dépotoirs (2'100 pcs/an à CHF 100.00/pc)	CHF	210'000.00
Externalisation du déneigement (30 alarmes/an, durée 3 h, à CHF 200.00/h)	CHF	18'000.00
Total	CHF	308'000.00

Potentiel d'économies en cas de non remplacement du camion actuel

Frais de réparations et de carburant	CHF	45'000.00
Frais de personnel (6.5 mois, 2 personnes)	CHF	100'000.00
Total	CHF	145'000.00

Coût net total en cas de non-remplacement **CHF** **163'000.00**

Ce coût net doit être comparé aux charges financières découlant de l'acquisition d'un nouveau véhicule qui s'élèvent à env. CHF 46'000.00. Par ailleurs, on peut estimer l'économie par rapport à l'externalisation des travaux à une entreprise tierce à CHF 117'000.00.

Le véhicule actuel sera vendu au fournisseur du nouveau véhicule.

Ce rapport a été soumis à la Commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie, le 25 janvier 2021 qui l'a accepté à l'unanimité des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	Le chancelier
Théo Huguenin-Elie	Daniel Schwaar

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier

Un crédit de CHF 595'000.00 TTC est accordé au Conseil communal pour le remplacement d'un véhicule.

Article 2

Ce crédit figurera aux comptes d'investissements du service 710 Voirie – frais d'entretien.

Article 3

L'investissement est amorti au taux de 6.5 % (15 ans).

Article 4

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 5

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 18 février 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président	La secrétaire
Karim Boukhris	Ilinka Guyot